

Conseil National de la Recherche Archéologique

CNRA 1999-2002

Avis n° 4

10 mai 2000

Tunnel de La Major à Marseille

A la demande du CIRA Sud-Est, la délégation permanente du CNRA a entendu le 25 avril 2000 la présentation de ce dossier par les soins de M. Bruno Bizot, conservateur du patrimoine au service régional de l'archéologie. Ce nouveau tunnel routier souterrain de près de 500 m de long a un tracé qui interfère directement avec l'unique site urbain grec archaïque du territoire national et frôle le prestigieux groupe épiscopal de la Vieille Major.

Étant donné l'importance de cette opération pour l'amélioration du trafic routier dans le centre de Marseille, aucun obstacle de principe n'a été dressé face à ce projet de la Ville de Marseille. Les premières estimations avaient permis d'évaluer à onze mois la durée nécessaire pour les travaux archéologiques.

Pour des raisons qui n'ont pas été portées à la connaissance du CNRA, la Ville de Marseille a modifié la calendrier de l'opération, ce qui conduit à ramener la durée des travaux à cinq mois ; et l'organisation du chantier va conduire les archéologues à travailler partiellement en parallèle avec l'entreprise de travaux publics en charge du projet.

Le CNRA manifeste sa profonde perplexité devant une telle organisation du travail. Ces conditions sont à priori inacceptables et ne permettent pas une prise en compte convenable des exigences de l'intervention archéologique. Le CNRA est toutefois prêt à ne pas conseiller une remise en cause globale du projet si certaines garanties sont apportées.

Il demande donc :

1. qu'une fouille exhaustive soit conduite sur l'emprise du projet compte tenu de l'importance scientifique majeure des vestiges pressentis ;
2. que la Ville de Marseille soit officiellement informée qu'il y a là une prise de risque importante qui peut conduire en cours de fouille, à une demande de révision du cahier des charges voire à l'arrêt provisoire du chantier de travaux publics ;
3. que la Ville de Marseille prenant conscience des difficultés ainsi provoquées, prévoit dès maintenant la possibilité d'un délai supplémentaire de deux mois pour les interventions situées dans la portion sud du tunnel en prenant l'attache du service régional de l'archéologie ;
4. que la Ville de Marseille soit particulièrement attentive à ce que les conditions de sécurité des archéologues engagés dans l'opération soient pleinement assurées.